



## liquidation patrimoine avant prononcé du divorce?

Par **ZEN25**, le **30/01/2013** à **15:51**

Mariée sous le regime de la séparation des biens, j'ai décidé de me séparer de mon époux. J'attends actuellement l'ordre de non conciliation du juge. En attendant puis je déjà rencontrer un notaire pour effectuer la liquidation des biens (1 maison)?, d'autant que mon époux souhaite renoncer à celle-ci ainsi qu'à sa part. M<sup>me</sup> mariée sous le regime de la séparation des biens faut-il expertiser la maison?

Par **youris**, le **30/01/2013** à **16:59**

bjr,  
je comprends que la maison est en indivision.  
cdt